



**LA MAYENNE**  
Le Département

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Secrétariat général de l'assemblée  
départementale

LAVAL, le 4 avril 2022

N/réf. : VP/MJ/JS

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE

### Réunion du 4 avril 2022

#### **RELEVÉ DES DÉCISIONS**

*(Les délibérations correspondantes sont publiées dans un recueil  
mis à la disposition du public pour consultation dans le hall d'accueil de  
l'Hôtel du Département – 39, rue Mazagran – CS 21429 –  
53014 LAVAL CEDEX)*

Mise en ligne sur le site internet du Conseil départemental le **4 avril 2022** :  
**<http://www.lamayenne.fr>**

La Commission permanente s'est réunie le **4 avril 2022**, à partir de **10 h 30**, à l'**Hôtel du Département**, sous la présidence d'Olivier RICHEFOU, Président du Conseil départemental.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Marc ALLAIN, Jacqueline ARCANGER, Christelle AURÉGAN, Bruno BERTIER, Nicole BOUILLON, Antoine CAPLAN, Magali d'ARGENTRÉ, Nadège DAVOUST, Dominique de VALICOURT, Élisabeth DOINEAU, Christine DUBOIS, Françoise DUCHEMIN, Julie DUCOIN, Gérard DUJARRIER, Sandrine GALLOYER, Christophe LANGOUËT, Stéphanie LEFOULON, Marie-Laure LE MÉE CLAVREUL, Antoine LEROYER, Aurélie MAHIER, Louis MICHEL, Camille PÉTRON, Gwénaél POISSON (*à partir de 10h40*), Sylvain ROUSSELET, Jean-François SALLARD, Vincent SAULNIER, Corinne SEGRETAIN, Claude TARLEVÉ, Antoine VALPRÉMIT, Sylvie VIELLE (*à partir de 11h*)

Hôtel du Département  
39 rue Mazagran  
CS 21429  
53014 LAVAL CEDEX

☎ 02 43 66 53 43  
✉ [secretariatassemblee@lamayenne.fr](mailto:secretariatassemblee@lamayenne.fr)

[www.lamayenne.fr](http://www.lamayenne.fr)

S'ÉTAIENT FAIT EXCUSER : Joël BALANDRAUD (*délégation de vote à Sandrine GALLOYER*), Christian BRIAND (*délégation de vote à Christine DUBOIS*), Benoît LION (*délégation de vote à Dominique DE VALICOURT*), Gwénaél POISSON (*jusqu'à 10h40*), Sylvie VIELLE (*jusqu'à 11h*)

Les décisions prises dans ce cadre par la Commission permanente sont récapitulées ci-après :

N° du dossier	Objet	N° de page du relevé
<b>Mission 1</b>		
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES</b>		
<i>Programme 02 : Transformation et innovation</i>		
1	Consultation relative à la mise en œuvre d'un outil numérique en santé pour la protection maternelle et infantile et prestations associées - Lancement de la procédure - Signature du (des) marchés	5
2	Convention de subvention au titre du dispositif conseiller numérique France services	5
2bis	Demande de subvention – Plan France relance – Volet cybersécurité	5
<i>Programme 03 : Gestion mobilière et immobilière</i>		
3	Nettoyage des bâtiments départementaux - Autorisation de lancer la procédure de consultation et de signer les marchés correspondants	6
<b>Mission 2</b>		
<b>TERRITOIRES</b>		
<i>Programme 01 : Développement local</i>		
4	Plan Mayenne relance - Volet communal	6
5	Contrats de territoire - Volet communal	7
6	Petites villes de demain : demandes d'aide de la Commune de Port-Brillet	8
7	Aide à l'immobilier d'entreprise	8
<i>Programme 02 : Santé de proximité</i>		
8	Aides aux externes en stage en Mayenne - Conventonnement pour l'organisation de temps d'échanges conviviaux mensuels aux internes en médecine en stage en Mayenne	9
<i>Programme 03 : Habitat</i>		
9	Programme d'intérêt général - Volet « lutte contre l'habitat indigne et très dégradé »	10
10	Convention de partenariat entre l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) et le Conseil départemental	10
<i>Programme 04 : Routes</i>		
11	RD 576 barrage de l'étang d'olivier - Participation aux frais d'études complémentaires	10
12	Convention relative au versement d'un fonds de concours à la Commune de Saint-Germain-d'Anxure	11
<b>Mission 4</b>		
<b>INSERTION ET ACTION SOCIALE DE PROXIMITÉ</b>		
<i>Programme 01 : Action sociale de proximité, insertion sociale et professionnelle</i>		
13	Ombree service environnement (OSE 49) - Subvention de fonctionnement	11
14	Agence immobilière sociale - Convention avec Soliha AIS	12

N° du dossier	Objet	N° de page du relevé
	<b>Mission 5</b> <b>ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE</b>	
	<i>Programme 02 : Déchets et énergie</i>	
14bis	Avenant au marché de transport des déchets entre les quais de transfert et les exutoires de traitement	12
	<i>Programme 03 : Milieux et paysages</i>	
15	Avenant à la convention du parc naturel régional Normandie Maine (PNRNM) dans le cadre du programme Life	13
16	Subvention pour l'association des abeilles mayennaises	13
	<i>Programme 07 : Agriculture</i>	
17	Concours général agricole de Paris 2022	13
17bis	Partenariat 2022 avec le Civam bio Mayenne	14
	<b>Mission 6</b> <b>SPORT ET CULTURE</b>	
	<i>Programme 01 : Sport</i>	
18	Soutien aux manifestations sportives - Plan Mayenne relance : soutien à la rénovation énergétique des équipements sportifs et à la réalisation de terrains synthétiques	15
	<b>Mission 7</b> <b>AUTONOMIE</b>	
	<i>Programme 01 : Autonomie</i>	
19	Plan May'Aînés mesures 1 (développement de l'habitat séniors) et 2 (accompagnement à l'adaptation du bâti)	16
20	Avenant portant sur la feuille de route stratégique et opérationnelle entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), le Conseil départemental et le Groupement d'intérêt public de la Maison départementale des personnes handicapées (GIP MDPH)	18
21	Nouveau règlement départemental du transport scolaire pour les élèves et étudiants en situation de handicap	18
22	Modification de la convention de financement du dispositif Presage	19
	<b>Mission 8</b> <b>ATTRACTIVITÉ</b>	
	<i>Programme 02 : Tourisme</i>	
23	Vélo Fourchette 2022	19
24	Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) Pommerieux - Aliénation chemin rural	19
	<i>Programme 03 : Patrimoine</i>	
25	Interventions du Conseil départemental sur des opérations de fouilles préventives	20

N° du dossier	Objet	N° de page du relevé
26	<i>Mission 9</i> <b>ENSEIGNEMENT, JEUNESSE ET CITOYENNETÉ</b>  <i>Programme 02 : Enseignement supérieur, recherche et innovation</i> Construction d'un bâtiment d'enseignement supérieur, conventions et concours de maîtrise d'œuvre	20

# MISSION 1

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

### PROGRAMME 02 : TRANSFORMATION ET INNOVATION

#### 1 - CONSULTATION RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE D'UN OUTIL NUMÉRIQUE EN SANTÉ POUR LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ET PRESTATIONS ASSOCIÉES - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE - SIGNATURE DU (DES) MARCHÉS

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil départemental :

- ✚ à lancer une procédure de consultation par appel d'offres, dans les conditions présentées, en vue de la passation d'accords-cadres exécutés par bons de commande, avec un minimum de 400 000 € HT et un maximum de 1 000 000 € HT, d'une durée de 4 ans, relatif à la mise en œuvre d'un outil numérique en santé ainsi que des prestations associées pour la protection maternelle et infantile ;
- ✚ à signer les marchés correspondants ainsi que les éventuels avenants de transfert à intervenir.

- Adopté à l'unanimité -

#### 2 - CONVENTION DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF CONSEILLER NUMÉRIQUE FRANCE SERVICES

La Commission permanente :

- ✚ a approuvé les termes de la convention qui lui a été présentée, à intervenir entre la Caisse des dépôts et des consignations et le Conseil départemental, relative à l'attribution d'une subvention au titre du dispositif « Conseiller numérique France services ». Cette convention a pour objet de définir les modalités pratiques et financières du soutien sous forme de subvention versé par la Caisse des dépôts au Département ainsi que les conditions d'exercice des conseillers, dans le cadre du recrutement de Conseillers numériques France services pour mener à bien des activités de médiation numérique ;
- ✚ a autorisé le Président du Conseil départemental à signer cette convention.

- Chapitre 70 – nature 70684 – fonction 312 – ligne de crédit 19767 -

- Adopté à l'unanimité -

#### 2BIS - DEMANDE DE SUBVENTION – PLAN FRANCE RELANCE – VOLET CYBERSÉCURITÉ

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil départemental :

✚ à solliciter, au nom du Département, une subvention d'un montant total de 90 000 €, composée d'une première enveloppe de 40 000 € puis d'une seconde enveloppe de 50 000 € pour la mise en œuvre des actions préconisées dans l'audit, auprès de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) dans le cadre du dispositif France Relance, volet cybersécurité ;

✚ à signer la demande correspondante.

- Adopté à l'unanimité -

## PROGRAMME 03 : GESTION MOBILIÈRE ET IMMOBILIÈRE

### 3 - NETTOYAGE DES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX - AUTORISATION DE LANCER LA PROCÉDURE DE CONSULTATION ET DE SIGNER LES MARCHÉS CORRESPONDANTS

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil départemental :

✚ à lancer une procédure de consultation par appel d'offres ouvert, dans les conditions présentées, en vue de la passation de marchés de services et accord-cadre exécutés par bons de commande, avec minimum et maximum, d'une durée d'un an ferme renouvelable 3 fois, dans le cadre du nettoyage des bâtiments départementaux, selon l'allotissement suivant :

Lot n°1 : Nettoyage des locaux et vitrerie dite « d'accès complexe » des sites du Conseil départemental  
Estimation annuelle à 450 000 € HT

Minimum annuel : 300 000 € HT // Maximum annuel : 700 000€ HT

Lot n°2 : Nettoyage de la vitrerie simple des bâtiments départementaux - lot réservé conformément à l'article 36-I de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015

Estimation annuelle à 20 000 € HT

Minimum annuel : 10 000 € HT // Maximum annuel : 30 000 € HT

✚ à signer les marchés correspondants ainsi que les éventuels avenants de transferts à intervenir.

- Chapitre 011 – nature 6283 – fonction 0202 – ligne de crédit 6861 -

- Adopté à l'unanimité -

## MISSION 2 TERRITOIRES

## PROGRAMME 01 : DÉVELOPPEMENT LOCAL

### 4 - PLAN MAYENNE RELANCE - VOLET COMMUNAL

La Commission permanente a, dans le cadre du plan Mayenne relance, à destination des communes, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et en faveur de la rénovation énergétique du patrimoine départemental, statué favorablement sur l'attribution des subventions suivantes, au titre de la dotation aux communes de moins de 10 000 habitants pour des projets d'investissement (3 au maximum par commune sur la période - intervention du Département au taux maximal de 80 % du coût HT) :

Commune	Projet	Estimation du projet (HT)	Subvention allouée
La Bigottière	Achat d'une maison sise 16 rue des Corvoisières pour logements locatifs et dont le jardin sera dédié à l'espace public pour sécuriser le transport scolaire de l'école maternelle	42 000 €	10 771 €
Hercé	Travaux dans des bâtiments communaux sis 2, 4 et 6 rue Saint Pierre : radiateurs à inertie, éclairage, isolation et changement des menuiseries	32 162 €	6 875 €
Couesmes-Vaucé	Construction d'un parking au cimetière communal	70 276 €	4 182 €
Renazé	Installation d'un nouvel ascenseur à l'école Ernest Guillard pour maintenir l'accessibilité de l'ensemble des locaux scolaires	24 000 €	19 200 €
	Réfection de l'éclairage public avec économie d'énergie (renouvellement de lanternes), rue Victor Foucault, rue Bourdais et rue du Général de Gaulle	41 918 €	14 017 €
	Création de vestiaires au stade de football	398 658 €	14 164 €
Brecé	Travaux de restauration de l'église : transepts, nef et partie basse du clocher	361 666 €	16 966 €
L'Huisserie	Étude de mobilité du centre-bourg	14 925 €	3 650 €

- Chapitre 204 – nature 2324 – fonction 62 – ligne de crédit 23261 -

- Adopté à l'unanimité -

## 5 - CONTRATS DE TERRITOIRE - VOLET COMMUNAL

La Commission permanente a, dans le cadre de la relation contractuelle pluriannuelle mise en œuvre avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les communes, conformément aux dispositions approuvées par délibération de l'Assemblée départementale du 29 février 2016, statué favorablement sur l'attribution des subventions suivantes, au titre de la dotation aux communes de moins de 10 000 habitants pour des projets d'investissement (3 au maximum par commune sur la période - intervention du Département au taux maximal de 50 % du coût HT) :

Commune	Projet	Estimation du projet (HT)	Subvention allouée
Hercé	Amélioration de la sécurité du bourg (création de chicanes, mise en place d'une signalisation spécifique) et construction d'une retenue d'eau en cas d'orage afin de préserver l'étang du Bailleul	5 326 €	2 663 €
	Travaux dans des bâtiments communaux sis 2, 4 et 6 rue Saint Pierre : radiateurs à inertie, éclairage, isolation et changement des menuiseries	32 162 €	7 525 €
Saint-Saturnin-du-Limet	Désamiantage de l'ancien commerce en vue de sa réhabilitation en 2 logements locatifs	27 595 €	11 191 €

- Adopté à l'unanimité -

## 6 - PETITES VILLES DE DEMAIN : DEMANDES D'AIDE DE LA COMMUNE DE PORT-BRILLET

La Commission permanente :

☞ a approuvé, au titre de la mise en œuvre du programme « petites villes de demain », le versement des subventions suivantes :

Bénéficiaire	Projet d'étude	Subvention allouée
Port-Brillet	Étude stratégique d'attractivité du centre-bourg (attractivité, commerces, habitats, services, fonctionnement urbain)	<b>10 890 €</b> (50 % d'un prévisionnel de 21 780 € TTC)
	Étude mobilité (mise en valeur, accessibilité et sécurisation des itinéraires)	<b>24 000 €</b> (50 % d'un prévisionnel de 48 000 € TTC)

☞ a autorisé le Président du Conseil départemental à signer la convention financière à intervenir avec la Commune de Port-Brillet.

- Chapitre 204 – nature 2324 – fonction 62 – ligne de crédit 23355-

- Adopté à l'unanimité -

## 7 - AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

La Commission permanente :

☞ a attribué les subventions suivantes dans le cadre de la compétence déléguée au Département par les établissements publics de coopération intercommunale, à l'exception de Laval agglomération, concernant l'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises :

Bénéficiaire	Opération	Subvention	Part du Conseil départemental (75 % du montant de la subvention)	Part de l'EPCI (25 % du montant de la subvention)
SCI MALOUYOU	Construction d'un bâtiment (fabrication, stockage, préparation des commandes, bureaux) à Fougerolles-du-Plessis <u>Occupant</u> : la SAS Natur'Innov (production, conditionnement et vente de compléments alimentaires à destination de l'élevage)	120 000 € (20% d'une dépense éligible de 735 702 € plafonnée à 600 000 €)	<b>90 000 €</b>	Communauté de communes du Bocage Mayennais : 30 000 €
SCI SLOUBI 53 (*)	Construction d'un bâtiment (séchage du bois, fabrication et stockage produits finis) à Ambrières-les-Vallées <u>Occupant</u> : la SAS Chaignard (fabrique et pose de charpentes bois et métalliques, construction de bâtiments)	56 966 € (20 % d'une dépense éligible de 284 831 €)	<b>42 724 €</b>	Communauté de communes du Bocage Mayennais : 14 242 €
SAS Chaignard (*)	Aménagements extérieurs du bâtiment construit par la SCI SLOUBI 53 <u>Occupant</u> : la SAS Chaignard	2 856 € (20 % d'une dépense éligible de 14 281 €)	<b>2 142 €</b>	Communauté de communes du Bocage Mayennais : 714 €

(\*) deux maîtres d'ouvrage pour un seul projet d'immobilier



↳ a autorisé le Président du Conseil départemental à signer les conventions à intervenir dans ce cadre entre le Département et :

- la SCI MALOUYOU et la SARL Natur'Innov ;
- la SCI SLOUBI 53 et la SAS Chaignard.

- Chapitre 204 – nature 2324 – fonction 6312 – ligne de crédit 23252 –  
- Chapitre 13 – nature 13258 – fonction 632 – ligne de crédit 19805 -

- Adopté à l'unanimité –

## PROGRAMME 02 : SANTÉ DE PROXIMITÉ

### 8 - AIDES AUX EXTERNES EN STAGE EN MAYENNE - CONVENTIONNEMENT POUR L'ORGANISATION DE TEMPS D'ÉCHANGES CONVIVIAUX MENSUELS AUX INTERNES EN MÉDECINE EN STAGE EN MAYENNE

La Commission permanente :

↳ a approuvé le principe du versement aux bénéficiaires mentionnés ci-après de l'aide financière à l'hébergement d'un montant forfaitaire de 200 € pour la période de stage, au profit des externes réalisant leur stage en Mayenne :

Bénéficiaires	Montant de l'indemnité départementale
Agathe FRANÇAIS Enora MARTINEZ Adèle MONTEBRUN Jade TERRIEN Oryanne WOJTOWICZ	200 € chacun
Lou VIGNAIS	400 € (réalisation de 2 périodes de stage)

↳ a autorisé le Président du Conseil départemental à signer la convention qui lui a été présentée, à intervenir entre le Conseil départemental, le Groupement hospitalier (GHT) de la Mayenne et du Haut Anjou et Laval économie, relative à la mise en place d'un partenariat pour l'organisation de temps d'échanges conviviaux mensuels à destination des internes en médecine du territoire de la Mayenne. Cette convention porte sur l'organisation de 10 soirées par an avec une récurrence mensuelle. Les modalités d'organisation, de financement, de suivi, de communication et d'évaluation de l'action ainsi que le rôle de chaque partenaire y sont définis. Chaque partenaire prendra à sa charge 1/3 de la facture totale dans la limite d'un budget annuel maximum pour chaque partenaire de 2 000 € TTC, soit environ 200 € TTC/soirée.

- Chapitre 65 – nature 65131 – fonction 410 – ligne de crédit 8153 –  
- Chapitre 65 – nature 6568 – fonction 410 – ligne de crédit 19776 -

- Adopté à l'unanimité -

## PROGRAMME 03 : HABITAT

### 9 - PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL - VOLET « LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET TRÈS DÉGRADÉ »

La Commission permanente a statué favorablement sur l'attribution des subventions suivantes pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat, dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG) de lutte contre l'habitat indigne et très dégradé :

Bénéficiaire	Localisation du logement	Montant HT des travaux	Subvention allouée (au taux de 15 % du plafond retenu par l'Anah, plafonnée à 7 500 €)
Mme et M. CHEVALIER	Ballots	76 470 €	7 500 €
Mme. MOUTEL et M. DEROUAULT	Ernée	66 640 €	7 500 €
M. GÉRARD	Saint-Denis-de-Gastines	92 262 €	7 500 €

- Chapitre 204 – nature 2324 – fonction 555 – ligne de crédit 23301 -

- Adopté à l'unanimité –

### 10 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

La Commission permanente :

☞ a approuvé les termes de la convention qui lui a été présentée, à intervenir avec l'agence départementale d'information sur le logement de la Mayenne (ADIL 53), relative à la mise en place d'un partenariat entre l'ADIL et le Département. Cette convention a pour objet de déterminer les conditions du partenariat dans le cadre des deux volets suivants :

- information gratuite du public en matière de logement et d'habitat,
- observatoire départemental de l'habitat et de l'hébergement ;

☞ a autorisé le Président du conseil départemental à signer, au nom du Département, cette convention.

- Chapitre 65 – nature 65748 – fonction 555 – ligne de crédit 1486 -

- Adopté à l'unanimité des votants (Camille PÉTRON et Vincent SAULNIER n'ayant pas pris part au vote) -

## PROGRAMME 04 : ROUTES

### 11 - RD 576 BARRAGE DE L'ÉTANG D'OLIVET - PARTICIPATION AUX FRAIS D'ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

La Commission permanente :

☞ a approuvé les termes de la convention qui lui a été présentée, à intervenir avec la Fédération de la Mayenne pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FMPPMA), relative au versement d'une participation financière par le Département à la FMPPMA. Cette participation financière a pour but de contribuer aux dépenses d'investissement (études réglementaires et juridiques) réalisées par la FMPPMA dans le cadre de la mise en conformité du barrage de l'étang d'Olivet. Le montant de la participation financière du Département à la FMPPMA est estimé à 2 580 € HT ;

☞ a autorisé le Président du Conseil départemental à signer cette convention.

- Chapitre 204 – nature 2324 – fonction 843 – ligne de crédit 23294 -

- Adopté à l'unanimité –

---

## 12 - CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-D'ANXURE

---

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil départemental à signer la convention qui lui a été présentée, relative au versement d'un fonds de concours par le Département à la Commune désignée ci-après pour le financement des travaux suivants réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale :

Commune	RD	Objet	Montant HT de la participation du Département
Saint-Germain-d'Anxure	12 et 225	Revêtement en enrobé	250 000 €

- Chapitre 204 – nature 2324 – fonction 843 – ligne de crédit 23294 -

- Adopté à l'unanimité –

### MISSION 4 INSERTION ET ACTION SOCIALE DE PROXIMITÉ

PROGRAMME 01 : ACTION SOCIALE DE PROXIMITÉ, INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

---

## 13 - OMBRÉE SERVICE ENVIRONNEMENT (OSE 49) - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

---

La Commission permanente :

☞ a approuvé les termes de la convention qui lui a été présentée, à intervenir avec l'association Ombree Service Environnement (OSE 49), relative aux ateliers et chantiers d'insertion 2022. Cette convention acte le principe du versement par le Département d'une subvention de fonctionnement à l'association OSE 49 d'un montant maximum de 4 834,05 € pour l'année 2022, dans le cadre d'une aide à l'accompagnement de 2 postes de bénéficiaires du RSA au sein de cette structure.

☞ a autorisé le Président du Conseil départemental à signer cette convention.

- Chapitre 017 – nature 6568 – fonction 444 – ligne de crédit 9433 -

- Adopté à l'unanimité -

---

## 14 - AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE - CONVENTION AVEC SOLIHA AIS

---

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil départemental à signer la convention qui lui a été présentée, à intervenir avec l'association SOLIHA Pays de la Loire, relative au développement d'une agence immobilière sociale. Cette convention a pour objet la mise en place d'un partenariat afin de favoriser le développement de l'intermédiation locative sociale à destination des publics en difficulté. L'association s'engage à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique, une activité d'ingénierie sociale, financière et technique. Le Département contribue financièrement à ce service d'intérêt économique général pour un montant prévisionnel maximal de 25 400 € pour l'année 2022.

- Chapitre 65 – nature 6568 – fonction 428 – ligne de crédit 24530 -

- Adopté à l'unanimité des votants (Camille PÉTRON et Vincent SAULNIER n'ayant pas pris part au vote) -

# MISSION 5

## ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

### PROGRAMME 02 : DÉCHETS ET ÉNERGIE

---

#### 14BIS – AVENANT AU MARCHÉ DE TRANSPORT DES DÉCHETS ENTRE LES QUAIS DE TRANSFERT ET LES EXUTOIRES DE TRAITEMENT

---

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil départemental à signer les avenants qui lui ont été présentés :

- avenant n° 1 au marché n° 20210226 du 15 décembre 2021 relatif au transport des déchets issus des quais de transfert vers les exutoires de traitement – Lot 1, à intervenir avec le Groupement solidaire Séché éco industries SAS et Séché transports. Cet avenant a pour objet de définir la grille tarifaire applicable à chaque quai de transfert en fonction de la distance réelle entre le quai de transfert et l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Pontmain par application du bordereau des prix unitaires du marché. Cette grille de tarifs n'a aucune incidence sur le montant maximum du marché à bon de commande ;
- avenant n° 1 au marché n° 20210227 du 15 décembre 2021 relatif au transport des déchets issus des quais de transfert vers les exutoires de traitement – Lot 2, à intervenir avec Séché transports. Cet avenant a pour objet de définir la grille tarifaire applicable à chaque quai de transfert en fonction de la distance réelle entre les quais de transfert et l'UVE de Pontmain par application du bordereau des prix unitaires du marché. Cette grille de tarifs n'a aucune incidence sur le montant maximum du marché à bon de commande.

- Adopté à l'unanimité -

## PROGRAMME 03 : MILIEUX ET PAYSAGES

---

### 15 - AVENANT À LA CONVENTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL NORMANDIE MAINE (PNRNM) DANS LE CADRE DU PROGRAMME LIFE

---

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil départemental à signer l'avenant qui lui a été présenté, à intervenir avec le Parc naturel régional Normandie-Maine (PNRNM), relatif à la gestion conservatoire des landes et des boisements de la Corniche de Pail dans le cadre du programme Life Avaloirs – Natura 2000. Cet avenant a pour objet, suite aux dernières acquisitions foncières départementales et aux promesses de ventes signées, l'ajout de parcelles à la convention initiale.

*- Adopté à l'unanimité des votants (Christelle AURÉGAN n'ayant pas pris part au vote) -*

---

### 16 - SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION DES ABEILLES MAYENNAISES

---

La Commission permanente :

- ✚ a approuvé le versement d'une subvention de 5 000 € à l'association des abeilles mayennaises dans le cadre de l'appel à projets « Milieux et biodiversité », pour le rucher pédagogique du Potier. La subvention se décompose ainsi :
  - une subvention d'investissement proportionnelle d'un montant de 2 500 €, soit 50 % du projet évalué à 5 000 € ;
  - une subvention de fonctionnement proportionnelle d'un montant de 2 500 €, soit 33 % du projet évalué à 7 540 € ;
- ✚ a autorisé le Président du Conseil départemental à signer la convention de subvention avec l'association des abeilles mayennaises.

*- Chapitre 65 – nature 65748 – fonction 71 – ligne de crédit 16375 -*

*- Adopté à l'unanimité -*

## PROGRAMME 07 : AGRICULTURE

---

### 17 - CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DE PARIS 2022

---

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil départemental à procéder au versement, au profit de chacun des 23 éleveurs de bovins, ovins ou équins suivants ayant justifié de leur participation au concours général agricole de Paris, de l'aide départementale de 150 € destinée à réduire les frais occasionnés par l'hébergement pendant la durée du salon et par le transport des animaux :

<b>Filière bovine</b>
GAEC La Cassine
M. Hervé LEGAY
EARL de la Hardonnière
GAEC Guilbaudière
M. David CADET
M. Claude MARAIS
GAEC LINAY-POTTIER
M. Olivier TARLEVÉ
GAEC de Louverné
GAEC des Loges
GAEC des Horizons
GAEC de la Maison neuve
EARL de la Brosse
<b>Filière ovine</b>
GAEC de Montigné
M. Bernard TAILLANDIER
Mme Magali HERSANT
M. Didier FOUBERT
M. Jean-Marie BRECHAUD
M. Joseph LEMONNIER
M. Enrico CESENA
M. Christophe ABID
<b>Filière équine</b>
GAEC Vallée frères
EARL de la Roncinière

- Chapitre 65 – nature 65748 – fonction 6312 – ligne de crédit 1943 -

- Adopté à l'unanimité des votants (Claude TARLEVÉ n'ayant pas pris part au vote) –

---

## **17BIS – PARTENARIAT 2022 AVEC LE CIVAM BIO MAYENNE**

---

La Commission permanente :

- ☞ a approuvé les termes de la convention de partenariat qui lui a été présentée, à intervenir avec l'association Civam bio Mayenne. Cette convention a pour objet de fixer les modalités d'attribution de la subvention de 28 000 € accordée au Civam bio par le Département. Cette subvention se répartit ainsi :
- 18 000 € pour conduire l'action « Développement et accompagnement de l'agriculture biologique en Mayenne »,
  - 10 000 € pour conduire et/ou participer à des actions en faveur de l'agriculture bio de conservation, de la gestion des matières organiques et pour enrichir les référentiels sol par des diagnostics de sol méthode BRDA-Hérody ;
- ☞ a autorisé le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, cette convention.

- Chapitre 65 – nature 65731 – fonction 6312 – ligne de crédit 23222 –  
- Chapitre 65 – nature 65748 – fonction 6312 – ligne de crédit 1399 -

- Adopté à l'unanimité -

## MISSION 6 SPORT ET CULTURE

### PROGRAMME 01 : SPORT

#### 18 - SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES - PLAN MAYENNE RELANCE : SOUTIEN À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET À LA RÉALISATION DE TERRAINS SYNTHÉTIQUES

La Commission permanente :

↳ a statué favorablement sur l'attribution des subventions suivantes au titre des dispositifs ci-après :

##### ACTION MANIFESTATIONS SPORTIVES

➤ *Fonds d'aide aux manifestations sportives (en cas d'annulation, le montant de la subvention accordé serait ajusté au prorata des dépenses réalisées et justifiées par l'organisateur conformément à la décision de la Commission permanente du 29 mars 2021)*

Bénéficiaire	Objet de la demande	Subvention allouée
Entente athlétique Nord-Mayenne	Championnats Régionaux sur piste Cadets à Seniors au parc des sports à Mayenne : 18 et 19 juin 2022	1 000 €
ASPTT Laval Volley-Ball	Finale de la coupe de France des moins de 11 ans masculin : 17, 18 et 19 juin 2022	1 500 €
Comité territorial Montagne et Escalade	Championnat de France de difficulté seniors à Espace Mayenne : 4 et 5 juin 2022	20 000 €
Union Sportive Lavalloise Tir à l'Arc	Rencontre Internationale de tir campagne et tir 3D à Échologia : 17 au 22 mai 2022	1 000 €
Moto-Club d'Ernée	Championnats du monde de motocross de MXGP et MX2, et championnats d'Europe 125 et 250 : 4 et 5 juin 2022	30 000 €

##### PLAN MAYENNE RELANCE

➤ *Rénovation énergétique des équipements sportifs et terrains synthétiques*

Commune	Projet	Estimation du projet (HT)	Subvention allouée
Cossé le vivien	Réhabilitation des vestiaires existants (isolation, chauffage) à la Plaine Sportive de l'Oriette	26 250 €	18 395 €
	Création d'un terrain synthétique à la Plaine Sportive de l'Oriette	811 230 €	75 000 €

Commune	Projet	Estimation du projet (HT)	Subvention allouée
Congrier	Mise aux normes énergétiques et hors gel des toilettes des vestiaires du terrain de football du complexe sportif	8 391 €	5 002 €
Méral	Amélioration énergétique de la salle des sports (rénovation du système lumineux par de l'installation de l'éclairage LED) et du chauffage des vestiaires	22 854 €	10 075 €
Renazé	Rénovation énergétique du Dojo	59 932 €	23 162 €
Saint-Quentin-les-Ange	Installation d'un éclairage LED au terrain multisports	6 741 €	3 436 €
Quelaines-Saint-Gault	Remplacement de l'éclairage du terrain de football par la pose de Leds basse consommation	13 134 €	10 507 €
Communauté de communes du Pays de Château-Gontier	Requalification du Dojo au parc des sports reconstruction d'un bâtiment à énergie positive et bas carbone répondant aux exigences environnementales - toiture végétalisée	2 215 322 €	149 942 €
Laval	Travaux de rénovation énergétique : mise aux normes et sécurisation de la piscine Saint Nicolas	706 591 €	16 660 €
<i>180 000 € alloués à la CP du 03/01/2021 limité à 80 % de financement public et sans prise en compte de la maîtrise d'œuvre - proposition conformément aux critères de prendre en compte la maîtrise d'œuvre et d'accorder un complément de 16 660 € pour porter la subvention totale à hauteur de 196 660 € comme demandé</i>			
Saint-Pierre-des-Nids	Réhabilitation de la toiture du complexe sportif avec isolation thermique	80 906 €	50 000 €
Ambrières-les-Vallées	Réalisation d'un terrain synthétique	811 880 €	150 000 €

↳ a autorisé le Président du Conseil départemental à signer, avec le Moto-club d'Ernée et le Comité territorial d'Escalade de la Mayenne, les deux conventions qui lui ont été présentées, fixant les termes du partenariat pour l'organisation des évènements cités ci-dessus.

- Chapitre 204 – nature 2041482 – fonction 325 – ligne de crédit 8138 –  
 - Chapitre 204 – nature 2041582 – fonction 325 – ligne de crédit 23224 -

- Adopté à l'unanimité -

## MISSION 7 AUTONOMIE

### PROGRAMME 01 : AUTONOMIE

#### 19 - PLAN MAY'AÎNÉS MESURES 1 (DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT SÉNIORS) ET 2 (ACCOMPAGNEMENT À L'ADAPTATION DU BÂTI)

La Commission permanente :



☞ a attribué les subventions suivantes :

- dans le cadre du dispositif d'aide au développement de l'habitat seniors (*soutien à la construction ou rénovation, par des bailleurs ou collectivités territoriales, de logements à destination des personnes âgées en perte d'autonomie souhaitant bénéficier d'une alternative entre le maintien à domicile et l'hébergement en institution*), au titre de la mesure 1 du plan May'ainés :

Bénéficiaire	Opération	Subvention allouée <i>10 000 € par logement avec un maximum de 15 logements</i>
Mayenne Habitat	Construction de 6 logements (3 T2 et 3 T3) à destination des seniors dans le lotissement « Le Rocher » à Juvigné	<b>60 000 €</b>
M. et Mme FERRON Patrice et Stéphanie	Projet de 3 logements indépendants et accessibles aux personnes à mobilités réduites dans le lotissement des Pins à Laubrières. Construction d'une maison avec 2 logements de type 1 et création d'une extension avec rénovation d'un bâtiment existant de type 2.	<b>30 000 €</b>

- au titre de la mesure 2 du plan May'ainés concernant l'aménagement du logement des personnes âgées (pour le maintien à domicile) :

- **Aménagement par les bailleurs sociaux de logements à destination des seniors** (aide forfaitaire de 2 500 € par logement)

Bénéficiaire	Opération	Coût estimatif HT des travaux	Subvention allouée
Méduane habitat	Adaptation de la salle de bain et installation de barres d'appui au 15 rue Oudinot (logement n°2538) à Laval	6 032 €	<b>2 500 €</b>
	Adaptation de la salle de bain au 40 rue Davout (logement n°1453) à Laval	6 681 €	<b>2 500 €</b>
Commune d'Évron	Adaptation de la salle de bain au 19 rue des Fours à Evron	6 735 €	<b>2 500 €</b>

- **Aménagement de leur logement par les propriétaires ou locataires** (aide calculée au taux de 35 % du montant HT des travaux éligibles plafonnée à 20 000 € HT, à laquelle s'ajoute un montant de 313 € pour la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée par l'organisme chargé d'assister le bénéficiaire dans la définition et la réalisation de l'opération) :

Bénéficiaire	Opération	Montant éligible HT des travaux	Subvention allouée
Madame Marie-Thérèse LARDEUX Saint-Aignan-sur-Roë	Adaptation de la salle de bain	5 194 €	<b>2 131 €</b>
<i>annule et remplace l'aide de 2 072 € attribuée lors de la CP du 04/10/2021</i>			
Madame Thérèse LECLERC Contest	Adaptation de la salle de bain	8 023 €	<b>3 121 €</b>
Monsieur Gérard LOINARD Moulay	Adaptation de la salle de bain et des toilettes	5 690 €	<b>2 305 €</b>
Monsieur Rémy CUISINIER Saint-Mars-sur-Colmont	Adaptation de la salle de bain	3 803 €	<b>1 644 €</b>
Monsieur Fernand ROUSSELET Laval	Adaptation de la salle de bain	3 684 €	<b>1 602 €</b>

Bénéficiaire	Opération	Montant éligible HT des travaux	Subvention allouée
Monsieur Jean-Pierre GARNIER Changé	Adaptation de la salle de bain	9 888 €	3 774 €
Monsieur Jean-Claude DAVID Bonchamp-lès-Laval	Adaptation de la salle de bain	5 023 €	2 071 €
Madame Anne-Marie JARDIN Louvigné	Adaptation de la salle de bain	4 045 €	1 729 €

☞ a autorisé le Président du Conseil départemental, à signer la convention qui lui a été présentée, à intervenir avec Monsieur et Madame Ferron, relative à l'aide octroyée d'un montant de 30 000 €, dans le cadre de l'aide au développement de l'habitat sénior.

- Chapitre 204 – nature 2324 – fonction 4238 – lignes de crédit 23304 et 23303 -

- Adopté à l'unanimité -

---

## **20 - AVENANT PORTANT SUR LA FEUILLE DE ROUTE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNELLE ENTRE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE (CNSA), LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET LE GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (GIP MDPH)**

---

La Commission permanente :

☞ a approuvé les termes de l'avenant qui lui a été présenté, à intervenir entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), le Département et la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de la Mayenne, relatif la convention pluriannuelle relative aux relations entre la CNSA et le Conseil départemental. Cet avenant a pour objet de compléter la convention pluriannuelle d'une feuille de route stratégique et opérationnelle ;

☞ a autorisé le Président du Conseil départemental à signer cet avenant ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

- Adopté à l'unanimité des votants (Olivier RICHEFOU n'ayant pas pris part au vote) -

---

## **21 - NOUVEAU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DU TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP**

---

La Commission permanente a approuvé les termes du règlement départemental du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap qui lui a été présenté. Ce nouveau règlement prévoit notamment de :

- supprimer la règle des 2 kms, règle qui n'est pas adaptée au vu des situations de handicap des élèves transportés ;
- clarifier les rôles de la MDA et du service régional du transport adapté ;
- améliorer l'articulation avec l'Éducation nationale, la Direction diocésaine de l'enseignement catholique et les autres partenaires ;
- rendre plus lisibles les conditions de prise en charge de l'élève et mettre en avant la possibilité de versement d'une allocation de transport ;
- préciser les règles de sécurité et les obligations des élèves de leurs familles et des transporteurs ;
- proposer des sanctions en cas de non-respect du règlement ;
- indiquer les voies de recours ;
- revoir le montant de l'allocation de transport par tranche kilométrique.

La Région prévoit par ailleurs de réorganiser les marchés par bassin scolaire, à partir de septembre 2022, dans le but d'apporter une solution de transport à plus de 95 % des élèves.

- Adopté à l'unanimité -

---

## 22 - MODIFICATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU DISPOSITIF PRESAGE

---

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil départemental à signer la convention qui lui a été présentée, à intervenir entre l'Agence régionale de santé Pays de la Loire (ARS PDL), le Conseil départemental et le pôle de santé du sud-ouest Mayennais, relative au financement du dispositif PRESAGE. Ce dispositif numérique porte sur le repérage des situations fragiles à domicile pour les personnes de plus de 75 ans et limite le risque d'hospitalisation via la complétude d'un questionnaire rapide autour de son état de santé général. Cette convention a pour objet de modifier le statut du porteur de ce dispositif. La première convention indique que le porteur est « le Pôle santé Sud-Ouest Mayennais – société interprofessionnelle de soins ambulatoires, représenté par son Président ». La convention actuelle est modifiée ainsi : « Pôle de Santé du Sud-Ouest Mayennais - Groupement de Coopération Sanitaire, représenté par son Administrateur, Dr GENDRY Pascal ».

- Adopté à l'unanimité -

### MISSION 8 ATTRACTIVITÉ

#### PROGRAMME 02 : TOURISME

---

## 23 - VÉLO FOURCHETTE 2022

---

La Commission permanente a approuvé le versement d'une subvention de 2 000 € au Civam bio 53 pour l'organisation de la 4<sup>e</sup> édition de la Vélofourchette (route des fromages mayennais à vélo), manifestation programmée entre le 21 mai et le 19 juin 2022.

- Chapitre 65 – nature 65748 – fonction 633 – ligne de crédit 20878 -

- Adopté à l'unanimité -

---

## 24 - PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR) POMMERIEUX - ALIÉNATION CHEMIN RURAL

---

La Commission permanente a statué comme indiqué ci-après sur la proposition de la Commune de Pommerieux de substitution de chemins ruraux inscrits au PDIPR :

### **Communauté de communes du pays de Craon**

#### *Commune de Pommerieux*

- ✓ suppression du chemin rural du Grand Gaubert ;
- ✓ substitution par la création d'un nouvel itinéraire suite à la cession de portions de parcelles contournant les terres exploitées au lieu-dit le Grand Gaubert : sentier pédestre du Grand Gaubert ;
- ✓ confirmation de l'inscription de l'ensemble des autres chemins ruraux au PDIPR.

- Adopté à l'unanimité -

## PROGRAMME 03 : PATRIMOINE

### 25 - INTERVENTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL SUR DES OPÉRATIONS DE FOUILLES PRÉVENTIVES

La Commission permanente :

☞ a approuvé la grille tarifaire suivante dans le cadre d'intervention des personnels du Conseil départemental amenés à intervenir sur des opérations de fouilles préventives :

Qualification	Prix par jour
Responsable d'opération	390 € HT
Responsable de secteur	370 € HT
Technicien de fouilles	320 € HT
Spécialiste	370 € HT

☞ a autorisé le Président du Conseil départemental à soumissionner aux consultations publiques et privées.

- Chapitre 70 – nature 70684 – fonction 312 – ligne de crédit 19767 -

- Adopté à l'unanimité -

## MISSION 9 ENSEIGNEMENT, JEUNESSE ET CITOYENNETÉ

## PROGRAMME 02 : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

### 26 - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, CONVENTIONS ET CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

La Commission permanente :

☞ a approuvé les termes des conventions qui lui ont été présentées, dans le cadre de la construction d'un projet immobilier d'enseignement supérieur et recherche dédié à l'université catholique de l'ouest (UCO) sur le campus de la technopole à Laval :

- la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, à intervenir entre Laval agglomération et le Conseil départemental. Dans le cadre de ce contrat conclu à titre gratuit, Laval Agglomération (mandant) s'engage à mettre à disposition du Département (mandataire) les moyens financiers destinés à couvrir les dépenses qu'il sera amené à engager pour les études et les travaux ;
- la convention financière, à intervenir entre Laval agglomération et le Conseil départemental, formalisant l'engagement financier du Département à hauteur de 25 % du montant HT soit 2 096 667 € ;

☞ a autorisé le Président du Conseil départemental à signer ces deux conventions ;

- ☞ a validé le programme fonctionnel et technique détaillé du projet, tel que présenté ;
- ☞ a autorisé le Président du Conseil départemental à lancer une procédure de consultation, dans les conditions proposées, en vue de la désignation, par voie de concours restreint sur esquisse, de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment d'enseignement supérieur et recherche dédié à l'université catholique de l'ouest (UCO) sur le campus de la technopole à Laval, le Département exerçant la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération financée conjointement par le Conseil régional, Laval agglomération et le Conseil départemental. Le montant des travaux et équipements est estimé à 8 386 667 € HT correspondant à une surface indicative de 3 700 m<sup>2</sup>, le bâtiment étant destiné à accueillir 710 étudiants, à compter de la rentrée de septembre 2024 selon le calendrier prévisionnel ;
- ☞ a approuvé la composition du jury de maîtrise d'œuvre pour ce projet, et autorisé le Président du Conseil départemental à procéder à la désignation nominative des membres qui y siègeront (hors membres de la CAO).

- Adopté à la majorité (1 vote contre : Camille PÉTRON  
- 2 abstentions : Nadège DAVOUST et Antoine LEROYER) -

*Le Président,*



*Olivier RICHEFOU*

Publication du présent relevé par affichage à l'Hôtel du Département le : **4 avril 2022**  
et insertion au recueil des actes administratifs du Département d'**avril 2022 - n° 368**

Prochaine réunion de la Commission permanente :  
lundi 2 mai 2022 (10 h 30) – **Hôtel du Département**